

Arrêté du 27 février 2014 fixant le nombre d'emplois offerts à la mutation, au détachement et au recrutement par concours des professeurs des universités et des maîtres de conférences jusqu'au 31 décembre 2014

27/02/2014

Cet arrêté précise que le recrutement de professeurs des universités est autorisé pour pourvoir à des emplois jusqu'au 31 décembre 2014 et dans la limite de 1 193 emplois. Ces emplois sont, dans les mêmes conditions, offerts à la mutation et au détachement. S'agissant du recrutement de maîtres de conférences, il est autorisé pour pourvoir à des emplois jusqu'au 31 décembre 2014 et dans la limite de 1 654 emplois. Ces emplois sont, dans les mêmes conditions, offerts à la mutation et au détachement.